

PROCÈS-VERBAL

Séance du jeudi 27 juillet 2023

**Commission de l'arrondissement d'Alès
pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique
dans les établissements recevant du public (ERP)**

N°1- MEJANNES-LE-CLAP CENTRE SPORTIF- Bâtiment Lou Gandar Espace Gard Découverte E16400050-000 Visite de réception avant ouverture	Effectifs Public : 74 Personnel : 2 Total : 76	Classement Type : O Avec activité(s) : Catégorie : 4
--	---	---

- Vu le rapport établi par le service départemental d'incendie et de secours du Gard dans le domaine de la sécurité incendie, au regard du dossier ci-dessus cité
- Vu la proposition d'avis du rapport du groupe de visite ci-joint

**Avis conclusif
émis lors de la réunion de la commission**

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Favorable
(avec prescriptions mentionnées au rapport) | <input type="checkbox"/> Défavorable |
| <input type="checkbox"/> Non examiné
La commission ne peut se prononcer en l'absence du maire, de l'adjoint ou du conseiller désigné par lui ou de son avis écrit motivé (article 12 du décret n°95-260 du 08 mars 1995) | |

OBSERVATIONS :

le sous-préfet,
président de la commission de sécurité de
l'arrondissement d'Alès,


Jean RAMPON